Vepocleaner Détergent de base

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) no. 2015/830

Date d'émission: 12.02.2009, Date de révision: 02.05.2017*, Version: 2.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	**Vepocleaner Détergent de base**
Nom du produit	:	
Numéro des articles:	:	311,361
Type de produit	:	Détergent de surfaces légèrement alcalin.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Spec. d'usage industriel/professionnel	:	Détergent
Utilisation de la substance/mélange	:	Détergent

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VEPOCHEMIE AG
Schleetal-Str. 15, 8143 Stallikon, Dr. Hanspeter Buzek
T +41 43 466 10 60 - F +41 43 466 10 66

info@vepo.ch www.vepo.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
SWITZERLAND	Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Centre Suisse d'Information Toxicologique, Centro Svizzero d'informazione toxxicolica	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	145 (24 h) aus dem Ausland: +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Akute Toxizität dermal, Kategorie 4	H312
Akute Toxizität inhalativ, Kategorie 4	H332
Akute Toxizität oral, Kategorie 4	H302

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention. Contient de Butylglycol.

Mentions de danger (CLP) : H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané et par inhalation.

Conseils de prudence (CLP)	:	P280 Porter des gants de protection en caoutchouc. P261 Éviter de respirer les vapeurs. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 +P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P301+P330+P312: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P102 À conserver hors de portée des enfants. P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Butylglycol	CAS-Nr. 111-76-2	15	H311 Acute Tox. 3 H331 Acute Tox. 3 H302 Acute Tox. 4 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2
Sodium p- cumenesulphonate	CAS-Nr. 28348-53-0	< 3	H319 Eye Irrit.
Isopropylalcool	CAS-Nr. 67-63-0	5	H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après contact avec la peau	:	Nettoyer avec de l'eau.
Premiers soins après inhalation	:	Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer immédiatement avec de l'eau pendant 15 minutes et ouvrir les paupières pendant ce temps. Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer immédiatement et abondamment la bouche. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	:	Toux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Tous.
Agents d'extinction non appropriés	:	-

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	-
Danger d'explosion	:	-

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	-
Protection en cas d'incendie	:	Masque respiratoire et vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Prendre les mesures de protection selon le point 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	:	Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne se répande dans les canalisations, le sol ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber les restes avec des liants et les éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur. Rincer avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

-

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Equipement de protection individuelle

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	
Conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais. Et stocker sous forme bien fermée.
Produits incompatibles	:	
Matières incompatibles	:	

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

111-76-2 Butylglykol
, MAK Kurzzeitwert: 98 mg/m3, 20 ml/m3
, Langzeitwert: 49 mg/m3, 10 ml/m3
, H B,C

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle	:	Lunettes et gants de protection, vêtements de protection
Protection des mains	:	Porter des gants de protection.
Protection oculaire	:	Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	:	Porter un masque approprié.
Autres informations	:	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solution claire
Couleur	:	Couleur turquoise
Densité	:	1.0
pH	:	ca. 9.5
Solubilité dans l'eau	:	illimitée
Point d'inflammation	:	Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable. Neutralisation par des acides.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

-

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

-

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Toxique par inhalation.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé

Danger par aspiration	:	Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	:	Nocif en cas d'ingestion.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Le produit est bien biodégradable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	:	Après neutralisation avec de l'acide, le produit peut être versé dans les canalisations.
Indications complémentaires	:	Eliminer l'emballage entièrement vidé avec les déchets ménagers. Ramener les emballages partiellement vidés au point de vente ou dans une déchetterie pour déchets spéciaux.
Ecologie - déchets	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN	:	-
N° UN (IATA)	:	
N° UN (IMDG)	:	

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	:	
Description document de transport	:	

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	:	
Classe (IATA)	:	
Classe (IMDG)	:	

Etiquettes de danger (ONU) :

14.4. Groupe d'emballage
Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement
Autres informations : Il ne s'agit pas de marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre
Code de classification (ONU) :

14.6.2. Transport maritime
N° GSMU :

14.6.3. Transport aérien
Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU
Le produit ne nécessite aucun marquage particulier selon les directives CE.

15.1.2. Directives nationales
Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Les présentes indications correspondent à nos connaissances et à notre expérience, toutefois sans garantie de notre part. Personne responsable du présent feuillet de sécurité: Dr. Hanspeter Buzek.

Textes des phrases H- et EUH:

H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

*Réglage du règlement (CE) no. 453/2010 au (CE) no. 2015/830.